

- PRECISIONS SUR LE TRI ET LA GESTION DES DIVERS DECHETS

Choix du contenant par rapport au contenu :

Les poches sont un passage obligé dès qu'il y a introduction ou modification de la collecte des recyclables. En effet, les ripeurs doivent pouvoir contrôler le contenu. Seules les poches le permettent. L'enjeu étant de maîtriser la dépense. Lors de l'introduction du tri, le refus atteignait 10 à 12 % des tonnages des recyclables collectés au porte-à-porte. Lors de l'introduction des bacs, le refus a atteint 12 à 14%. En 2010, ce refus atteignait les 16 à 18 %.

Cela permettra par conséquent une piqûre de rappel à destination des administrés.

Pourquoi mettre les recyclables dans les poches et les journaux dans le bac :

Pour deux raisons :

La première étant que notre attention se porte sur la quantité des journaux trouvée avec les autres recyclables dans les poches. Le but à atteindre étant ne plus avoir de journaux dans les poches.

De plus, le cahier des charges du marché de gestion des déchets ménagers prévoit que le contenu du bac devant recevoir les journaux - magazines est à la charge du contractant (de VEOLIA). VEOLIA devra trier et recycler les journaux pour son compte et à sa charge. Une recette dans ce cadre sera versée à la collectivité qui prendra en compte l'ensemble de ces tonnages rentrant sur le centre de tri avec un prix plancher de 50 €/T.

La seconde raison est qu'à volume égal, les journaux sont bien plus lourds que les autres recyclables. Ne nous leurrions pas, une bonne proportion des administrés auraient rempli les poches avec les journaux tant qu'il y aurait eu de la place. Les poches n'auraient pas tenu. Si ces journaux avaient été répartis dans des poches, il aurait fallu en consommer une grande quantité.

Certes, certains ont peu de journaux, mais d'autres en ont plus. Le tonnage des journaux représente 50 % de l'ensemble des tonnages des recyclables. Soit pour 900 T de recyclables au total, 450 T de journaux par an.

Pour rappel, les « journaux » comprennent les journaux, les magazines, les papiers, les enveloppes avec ou sans fenêtre, les annuaires, les catalogues (3 suisses, la redoute...), les livres (sans la couverture en carton).

Pour finir, c'est le point le plus important dans le choix de la collectivité, il nous est fait interdiction de demander aux ripeurs de soulever des charges lourdes.

Devenir des déchets :

Dans l'offre de base où tous les recyclables étaient mis en mélange à la collecte :

- Les Ordures Ménagères sont incinérées sur la commune de Bègles par l'unité d'incinération d'ASTRIA
- Les recyclables et les journaux sont triés au centre de tri de la société VEOLIA, implanté lui aussi sur la commune de Bègles

Dans la variante visant à la séparation des journaux des autres recyclables :

- Les Ordures Ménagères sont incinérées sur la commune de Bègles par l'unité d'incinération d'ASTRIA
- Les recyclables hors journaux sont triés au centre de tri de la société VEOLIA, implanté lui aussi sur la commune de Bègles
- Les journaux seront traités et valorisés par VEOLIA (peu nous importe les destinations finales. VEOLIA nous remettra les certificats de recyclages correspondants et pour rappel, nous rachètera les tonnages rentrant au centre de tri à 50 €/T pour le prix plancher)

Abordons la question du coût de gestion de chaque déchet collecté au porte-à-porte :

Coûts sans revalorisation mensuelle En € HT / an	OM 4 500 T/an	RECYCLABLES <u>ET</u> JOURNAUX 900 T/an	RECYCLABLES <u>SANS</u> JOURNAUX 900 ⁽¹⁾ T/an
Collecte (forfait)	438 620 €	219 310 €	219 310 €
Transfert (à la tonne)	71 550 €	19 557 €	19 557 €
Traitement (incinération)	391 500 €	-	-
Tri / conditionnement	-	197 600 € (950 Tonnes x 208 €)	126 900 € (540 T ⁽²⁾ x 235 €)
Total sans recette	901 670 €	436 467 €	365 767 €
- Recettes ventes matières - subventions (ecoemballages et ecofolio)	-	185 062 €	185 062 €
Total	901 670 €	251 405 €	180 705 €
Prix HT à la tonne	200 €	279 €	200 €

⁽¹⁾ 900 T (qui comprennent les recyclables hors journaux et les journaux) sont pris en compte. Car ils seront collectés et transférés pour le compte de la CdC. Seul le tri de ces journaux sera à la charge de VEOLIA.

⁽²⁾ VEOLIA constate dans les collectivités ayant initié la séparation des journaux qu'il reste 10 % de ces journaux dans les autres recyclables. Soit 450 T (autres recyclables) + 90 T (journaux) = 540 Tonnes

Comme vous l'avez remarqué, que les journaux soient collectés avec ou qu'ils soient séparés des autres recyclables, les subventions et les recettes restent inchangées.

La baisse du coût de gestion est liée au tri des journaux que nous ne réaliserons plus s'ils se trouvent dans le bac à couvercle jaune.

Pourquoi ne pas tout mettre dans le bac jaune, VEOLIA nous rachetant l'ensemble des tonnages qui s'y trouverait ?

Il faut que le marché s'équilibre. En effet, il ne serait pas acceptable que VEOLIA nous finance la gestion des recyclables. Cela n'est pas sa vocation. De plus l'équilibre du marché serait entaché, ce qui pourrait avoir pour effet de rendre caduc le marché de gestion des déchets ménagers.

Pourquoi ne pas tout mettre avec les Ordures Ménagères ?

Le tri des recyclables n'est pas neutre pour la collectivité, mais nous devons tout de même persévérer, sans démagogie, pour les générations futures.

Par ailleurs, pour rester plus terre-à-terre, l'État accorde une diminution de la TVA, passant de 19,6 % à 5,5 % pour les prestations liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés si la collectivité s'est engagée dans le tri des recyclables.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dominique GODEFROIX